



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-127

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Georges PUIG, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Sinistre du 18 octobre 2022 - remboursement des frais engagés à la SARL GED

M. François DUSSAUBAT expose :

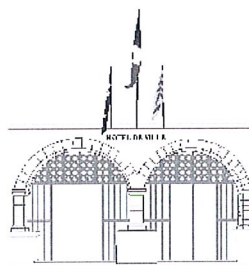
Mes chers collègues,

Considérant que le mardi 18 octobre 2022, un dégât des eaux est survenu au 35 avenue du Languedoc ayant pour origine une vétusté du système d'évacuation situé dans le bien en R+1, actuellement occupé par une famille ukrainienne ;

Considérant que l'effondrement du faux-plafond du bien situé en RDC a engendré la casse d'un écran d'ordinateur de la société SOS AMBULANCES (SARL GED), actuellement locataire de la Ville de Perpignan ;

Considérant que le contrat dommages aux biens de la SMACL, assureur de la Ville de Perpignan, comprend une franchise de 150 000 € ;

Considérant que le montant des dégâts occasionnés à la SARL GED s'élève à 199,99 € et que celle-ci a avancé les frais liés au remplacement de l'écran d'ordinateur,



Considérant que la Ville de Perpignan a reconnu sa responsabilité concernant le défaut d'entretien du système d'évacuation et qu'elle accepte en conséquence la prise en charge directe des frais liés au préjudice subi par la SARL GED, il convient donc d'indemniser cette société de la somme de 199,99 €.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) d'accepter de procéder au règlement de 199,99 € auprès de la SARL GED ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière ;
- 3) de prévoir les dépenses nécessaires au budget de la Ville.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230330-168978-DE-J-1

Accusé reçu le : - 6 AVR. 2023

Affiché le : - 6 AVR. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

